

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JUIN 2022 A 20H30**

*Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire*

**À l'ouverture de la séance sont présents** : LAUFFENBURGER Mathieu, ROHR Agnès, DEMOUCHE Sébastien, BOUILLE Laurence, GASCHY Christophe, SCHWOERTZIG Sabrina, ZUMSTEEG Vivien, HEINRICH Rachel, VUADELLE Anne-Sophie.

**ABSENTS EXCUSES** : MONIER Christian (Procuration : ROHR Agnès), BRAUN Cédric.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : SCHWOERTZIG Sabrina

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

**042. ELECTION DU 3EME ADJOINT**

**037. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2022**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 12/05/2022.

**038. RETRAIT VOTE DELIBERATION N°023\_2022**

Lors du conseil municipal en date du 05/04/2022 le budget primitif 2022 a été voté.

Une erreur a été constatée au niveau de la rédaction des dépenses dans le budget primitif de fonctionnement.

Monsieur le maire demande aux conseillers le retrait de ce vote afin de le mettre à jour dans une nouvelle délibération.

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**039. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Présentation du chiffre à mettre à jour :

- **Section de fonctionnement** :
  - Dépenses **514 221,00 €**
  - Recettes **514 221,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2022 avec les chiffres suivants :

- **Section de fonctionnement** :
  - Dépenses **314 221,00 €**
  - Recettes **514 221,00 €**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **040. CLOTURE DE LA REGIE PHOTOCOPIE**

M. le Maire informe les conseillers que suite à une réunion d'information avec la trésorerie il a été conseillé la clôture de la régie photocopie, le montant encaissé n'étant pas important sur l'année. Cette clôture entraînant la gratuité des photocopies.

Le montant actuel est de 63,98 €, il sera encaissé en trésorerie.

De plus, M. le Maire propose de rendre les copies gratuites pour les habitants et les associations du village sous condition de fournir le papier pour la copie.

Après délibération le conseil municipal,

**ADOpte A L'UNANIMITE** la gratuité des photocopies pour les habitants et les associations du village sous condition de fournir le papier.

**ADOpte A L'UNANIMITE** la clôture de la régie ainsi que l'encaissement des 63,98€ en trésorerie.

#### **041. CREATION D'UN POSTE DE 3EME ADJOINT**

M. le Maire expose aux conseillers les motivations pour l'ouverture d'un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

L'absence prolongée de l'agent d'entretien augmentant la charge de travail, la gestion de l'abri communal étant désormais du ressort de la mairie, le budget le permettant, dans le but de maintenir un bon fonctionnement de gestion communale le maire propose au conseil municipal de voter pour la création du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

**Après délibération le conseil municipal : ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **042. ELECTION DU 3EME ADJOINT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection de l'adjoint intervient par scrutin secret. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. le Maire propose la candidature de Christian MONIER.

##### **Élection du troisième adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : OUI

<b>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b> (dans l'ordre alphabétique)	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
MONIER Christian	9	Neuf

**Christian MONIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.**

#### **043. PASSAGE DU JURY DU FLEURISSEMENT**

En vue du passage du jury du fleurissement dans la commune de Boesenbiesen, les dates sont communiquées aux conseillers :

Le jury sera de passage les 21,22,25 ou 26 juillet.

#### 044. DIVERS ET INFORMATIONS

- a) Organisation location de l'abri communal : des locations sont déjà en cours. Le référent location est Sébastien DEMOUCHE. Il est constaté que des personnes circulent dans l'abri communal avec des vélos ou autres véhicules à moteur, laissant des traces de freinage sur le sol. Il est proposé d'installer des panneaux demandant de ne pas circuler dans l'abri.
- b) Inauguration Abri Communal : le dimanche 25 septembre de 10h à 18h.
- c) Commission communication : réunion le lundi 18 juillet à 18h pour choix d'un prestataire pour le site internet.
- d) Note d'info estivale : point sur les infos à communiquer.
- e) Visite de la Sous-Préfète : Mme la Sous-Préfète sera présente dans le village mardi 05 juillet 2022 de 9h30 à 12h pour une visite de courtoisie. Au programme : présentation du village, des bâtiments communaux, visite du village et d'une entreprise. Les conseillers disponibles sont invités à être présents.
- f) Rappel : kermesse de l'école vendredi 01 juillet 2022 : les conseillers disponibles sont invités à aider à la préparation et au rangement.
- g) Projet piste cyclable : une réunion avec les propriétaires fonciers a eu lieu le 23 juin 2022, la commune est actuellement en attente de leur accord.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Boesenbiesen, le 4 juillet 2022  
Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER***

